



FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

LES IA-IPR EN COLÈRE

SOMMAIRE

- ✚ Éditorial
- ✚ Circulaire sur les missions
- ✚ Nous écrivons à la DGESCO et au directeur de Cabinet
- ✚ La réforme du collège
- ✚ La visioconférence de Najat Vallaud Belkacem
- ✚ Le conseil syndical du 6 octobre 2015
- ✚ Rapports : on parle de nous
- ✚ L'opinion de Sirius
- ✚ Hors classe 2016
- ✚ Retraites : gel des pensions
- ✚ Bulletin d'adhésion

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Danielle Kunemann
Bernard Lehalle
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**

CCPAP : 0116505659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier



**L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT
LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.
QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS
DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.**

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

Logo de l'Autonome de Solidarité Laïque - Septembre 2015

 www.autonome-solidarite.fr
 www.maif.fr/offreeducation




EDITORIAL

« Une idée, on ne sait pas quand elle vient, elle vient. »
Paul Valéry

*« Élargir notre discours,
 Questionner notre vision de l'Histoire,
 C'est cela qui compte vraiment »* *Shahzia Sikander*
(artiste pakistanaise)

« *Les inspecteurs en colère* », vocable rare et pourtant si vrai ce 30 septembre au soir, après la décevante visioconférence, subie par une profession interloquée.

La colère est bonne conseillère ; dès le Conseil Syndical du 6 Octobre les idées ont fusé, les propositions ont fait florès. Nos interlocuteurs privilégiés que sont nos supérieurs hiérarchiques directs - les recteurs - ont accepté dans l'urgence nos demandes d'audience ... VINGT à l'heure de cet écrit ont eu lieu ou sont programmées dans les jours à venir. L'audience accordée par Monsieur le directeur de cabinet ce 13 octobre est porteuse d'espérance.

Les promesses verbales émises lors du GT10 devraient avoir une traduction écrite les semaines prochaines pour une mise en œuvre **indiciaire** d'accès au BBbis au 1er janvier 2016. Sera concerné un nombre hautement significatif d'IA-IPR Hors Classe depuis plusieurs années chargés de **missions pédagogiques académiques**. Le dossier de l'**indemnitaire** bloqué depuis juillet 2013 devrait, lui aussi, évoluer dans le sens d'un abondement pour 2016 et 2017, dans le cadre temporel du quinquennat. Les perspectives sont là ... rien n'aurait été possible sans la mobilisation dans les académies relayée par les DA vers le Bureau National, avec le soutien efficace du Secrétaire Général de l'UNSA EDUCATION, Laurent Escure.

Veillons à ce que la pression soit maintenue, afin que nous fassions aboutir nos légitimes revendications au-delà de la seule reconnaissance institutionnelle qui nous a fait défaut.

Roger KEIME, le 14 octobre

COMMUNIQUE DE PRESSE
MARDI 6 OCTOBRE 2015

Le SNIA-IPR syndicat majoritaire des inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux, affilié à l'UNSA, réaffirme son attachement à la réforme du collège dont la finalité est la réussite de tous les élèves.

Les IA-IPR, experts pédagogiques, sont au cœur des classes et des établissements ; ils y accompagnent les professeurs et les équipes.

Aujourd'hui les IA-IPR, sont extrêmement inquiets car ils ont été oubliés par leur ministre, lors de son allocution aux corps d'inspection, le 30 septembre.

Ils redoutent donc que cette réforme ne se réduise à la seule réorganisation du collège au détriment du renouveau des pratiques pédagogiques pensées au bénéfice des élèves.

Le SNIA-IPR UNSA attend de leur ministre des signes forts pour renouer le dialogue et restaurer la confiance.



PROJET DE CIRCULAIRE SUR LES MISSIONS

Participants :

- Ministère : Pierre MOYA, chef de service de l'encadrement à la DGRH, Gilles BAL, sous-directeur de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, Philippe ETIENNE, chef de bureau Hélène COUDERT, adjointe au chef de bureau

- Organisations syndicales : Roger KEIME, Alain MARIE, Bernard LEHALLE, Christian CHAMPENDAL pour le SNIA-IPR

Autres syndicats : SIA, SIEN-UNSA, SNPI-FSU

Pierre MOYA indique qu'il s'agit de la dernière réunion consacrée à la finalisation du projet de circulaire sur les missions des corps d'inspection. La version d'avril 2015 a été soumise à la validation d'un groupe d'experts comprenant des recteurs, SG et IA-DASEN. Il a proposé quelques amendements qui vont être examinés lors de cette réunion. Le projet de circulaire a été validé par l'inspection générale et le cabinet.

Roger KEIME déclare que le SNIA-IPR souhaite également que ce projet soit finalisé au plus vite de manière à ce que la circulaire puisse être publiée préalablement à l'établissement des lettres de missions des corps d'inspection dans les académies.

Le SNIA-IPR, après une lecture rapide du projet considère que les corrections apportées ne modifient pas en profondeur l'esprit de la circulaire et que le projet pourra être validé en séance.

Chaque amendement fait l'objet d'une discussion qui permet de dégager un consensus.

Le SNIA-IPR estime que le projet de circulaire n'a pas été dénaturé par les modifications apportées par le groupe d'experts et qu'il reste bâti autour des missions pédagogiques « cœur de métier », ce qui constitue un progrès indéniable au regard de la circulaire de 2009.

Roger KEIME demande que cette circulaire fasse l'objet d'une communication importante auprès des différents acteurs du système éducatif, notamment les recteurs.

En fin de réunion, Pierre MOYA, propose de constituer un groupe de travail sur l'évaluation des corps d'inspection dont les textes réglementaires datent de 2005. L'ensemble des OG accepte cette proposition.

CARNET

Nous avons appris le décès de Monique ERNOULT, retraitée, qui a été IA-IPR de maths dans l'académie de Créteil.

Le SNIA IPR adresse ses très sincères condoléances à sa famille.

**LE SNIA-IPR DANS L'ACTION****COURRIER À MONSIEUR LE DIRECTEUR DE CABINET, 8 septembre 2015**

Monsieur le Directeur,

Nous venons de prendre connaissance du décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire ». Dans la liste des personnels bénéficiaires nous constatons avec stupéfaction et indignation que les Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) ne sont pas mentionnés, alors que le chapitre 4 de ce décret prévoit une indemnité pour les inspecteurs chargés du pilotage.

Le référentiel de l'éducation prioritaire publié en janvier 2014 indique explicitement page 15 : « *l'IA-IPR référent est régulièrement présent au comité de pilotage et dans le réseau, il assure le lien avec ses collègues* ».

Dans les académies, les Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) sont fortement engagés dans le pilotage des collèges REP et REP+, et ce, à la demande impérative des recteurs. Ils ne comprennent pas que cet engagement et le travail important d'impulsion et de suivi ne soient pas reconnus par l'institution au même titre que celui effectué par les autres acteurs du pilotage, personnels de direction et inspecteurs de l'éducation nationale.

Au moment où les IA-IPR sont à nouveau mobilisés pour la mise en œuvre de la réforme du collège, ils ne peuvent accepter d'être les seuls acteurs non concernés par ce décret.

Le SNIA-IPR demande avec fermeté qu'un rectificatif à la liste des personnels impliqués dans le programme « Réseau d'éducation prioritaire » incluant les IA-IPR soit rapidement publié.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Roger Keime, au nom du bureau national du SNIA-IPR.

COURRIER À MADAME ROBINE, DGESCO : enquête sur le temps de travail des IA-IPR, le 15 septembre 2015

Madame la Directrice,

Sensibles à l'intérêt porté à la charge de travail des IA-IPR, nous sommes néanmoins très étonnés de la manière impromptue de la communication, le 23 juillet 2015, de l'enquête aux académies ainsi que des modalités de répartition du temps de travail retenues.

L'entrée par le questionnement de la cour des comptes sur le coût de la formation continue des enseignants nous paraît réductrice et fait collectivement courir le risque d'une vision tronquée de la diversité des missions des IA-IPR, décrite par la circulaire n° 2009-064 du 19 mai 2009.

Depuis la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, l'implication des IA-IPR dans la formation des enseignants s'inscrit dans une continuité rectorat-ESPE, ancrée davantage dans l'ingénierie pédagogique que dans la production de contenus de formation.

Par ailleurs, la typologie des disciplines retenues par les rédacteurs de l'enquête, décrivant l'activité professionnelle des IA-IPR, est lacunaire.

La mise en œuvre de la réforme du collège mobilise les IA-IPR à tous les niveaux du système éducatif, réunions d'équipe en établissement, formation de formateurs en bassin, dialogue organisationnel et pédagogique avec les chefs d'établissement en conseil d'administration et en conseil pédagogiques : toutes modalités de travail qui ne sont pas prises en compte par l'enquête telle qu'elle a été présentée.

Dans le contexte professionnel des IA-IPR qui est marqué par l'empilement des missions et une charge de travail excessivement lourde, le SNIA-IPR est particulièrement attentif à l'enjeu de la répartition du temps de travail des IA-IPR. D'autre part, il s'étonne qu'aucune relation ne semble établie avec le travail réalisé sur la redéfinition des missions des corps d'inspection avec la DRGH alors que la publication d'une nouvelle circulaire sur les missions des inspecteurs est imminente.

Nous vous demandons, Madame la Directrice, de nous recevoir en audience pour vous présenter la réalité du métier d'IA-IPR et ainsi éclairer vos services sur le très fort engagement des collègues dans les activités liées à la formation initiale et continue des enseignants.

Nous aurons également plaisir à échanger avec vous sur l'ambitieuse réforme du collège pour laquelle les IA-IPR sont pleinement impliqués.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Roger Keime, au nom du bureau national du SNIA-IPR



UNE RÉFORME, LA MOBILISATION DE TOUS LES IA IPR AU CŒUR DU PROCESSUS

Contexte : La ministre Najat Vallaud-Belkacem l'a affirmé dès le début : il s'agit d'une réforme à long terme. La Directrice générale de l'enseignement scolaire Florence ROBINE le confirme lors des réunions académiques de présentation : il s'agit d'une réforme pédagogique d'envergure. Le SNIA-IPR souscrit à ses orientations globales de cette réforme qui lie intimement organisation et pédagogie mais est vigilant sur les modalités de mise en œuvre.

Une réunion fédérale UNSA le 8 juillet 2015 a permis de préciser quelques points d'ancrage :

Une communication claire partagée par tous sera seule capable de faire s'engager les différents acteurs avec confiance et conviction dans la mise en œuvre des textes. La coordination de tous est nécessaire, enseignants, personnels de direction et d'inspection. Les IA-IPR s'inscrivent pleinement dans ce rôle de coordination et d'impulsion.

Il apparaît nécessaire de s'appuyer pédagogiquement sur les établissements, de souligner la primauté des contenus pédagogiques, de s'adapter efficacement aux besoins des élèves, en articulation avec la structure, l'organisation et les moyens. Un recueil de bonnes pratiques est envisagé, qui mettrait en exergue les paramètres fondamentaux : organisation du temps / personnels-équipes / lieux et modalités d'enseignements / contenus pédagogiques.

Notre syndicat, sur tous les fronts, a été en position d'écoute et de proposition sur les textes-clés déjà parus ou en préparation. En voici rappelés quelques éléments :

Mise en œuvre : plusieurs consultations ont mobilisé notre organisation à propos de la circulaire du 30 juin 2015, dont l'ultime réunion du 1er juin (cf. article dans *Flash* n°80)

Évaluation : sur ce volet stratégique de la réforme, la consultation de notre organisation a eu lieu également pour l'examen, en réunion le 4 septembre 2015 des projets de décret et d'arrêté :

- Projet de décret relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège : certains aspects de la stratégie d'évaluation présentée dans le texte peuvent être précisés, comme l'affirmation du lien avec les programmes, l'évaluation des acquis de l'élève, menée en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour le collège.
- Projet d'arrêté relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet : la formulation de l'article sur les trois épreuves obligatoires, orale et écrites, doit être affinée.

Dans le paysage actuel, d'enquêtes internationales alarmantes, régulièrement relayées par la Division de l'évaluation et de la prospective (DEPP), et de résultats aux examens nationaux du DNB et du Baccalauréat toujours satisfaisants, une réelle mesure des effets de cette réforme permettra d'en apprécier la portée refondatrice.

Christian Champendal, Pascal François, Marie Musset

**LETTRE À NAJAT VALLAUD BELKACEM 25 SEPTEMBRE 2015**

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la préparation de votre intervention devant les IA-IPR, portant sur la réforme du collège et prévue en visioconférence le mercredi 30 septembre 2015, nous tenons à vous faire part de quelques réflexions émanant de notre organisation syndicale, le SNIA-IPR UNSA, syndicat majoritaire des IA-IPR.

En premier lieu, nous manifestons notre étonnement de ne pas avoir de réponse au courrier transmis à votre cabinet le 12 mars 2015 et consécutif à l'audience accordée le 3 mars.

À ce jour, les inquiétudes dont nous vous faisons part n'ont pas été levées : le positionnement des IA-IPR dans la nouvelle gouvernance des académies est affaibli, leur différentiel indiciaire avec les corps viviers est très défavorable, leur taux d'accès à la hors-classe est en baisse constante et leur régime indemnitaire de l'ICA décroche. Autant d'éléments qui sont perçus par les collègues comme un manque de reconnaissance de l'institution au moment même où tous les discours institutionnels leur rappellent les exigences de leur engagement dans la réussite de la mise en œuvre de la réforme et en précisent les lourdes modalités.

Les mesures actées dans le cadre du GT 10 pour le seul cadre fonctionnel, étendues à un nombre limité d'inspecteurs porteurs de missions académiques, vont dans le bon sens mais demeurent très insuffisantes. **Elles nous conduisent à réitérer notre demande d'arbitrage favorable sur les plans indiciaire et indemnitaire** dans les négociations actuellement en cours avec le Cabinet et la DGRH.

Nous tenons à rappeler ici la loyauté sans faille des IA-IPR et leur engagement sans cesse renouvelé pour les réformes pédagogiques de la refondation de l'école au service de la réussite de tous les élèves ; contrairement à ce que peut écrire 'Terra Nova', les IA-IPR, au plus près des réalités complexes du « terrain », sont les mieux placés pour travailler avec finesse et conviction la conduite du changement. En effet, par leur engagement quotidien auprès des équipes, des établissements et des personnes, l'expertise et le conseil des IA-IPR bénéficient de l'écoute et de la confiance des professeurs et du temps nécessaire pour interagir.

L'intervention déterminante de nos collègues auprès des professeurs pour la mise en œuvre des instructions ministérielles est saluée par les plus hautes autorités du système éducatif. L'implication des IA-IPR dans la réforme du collège pour faire évoluer les pratiques pédagogiques enseignantes vous est assurée. Notre organisation syndicale se situe résolument dans une démarche d'écoute et de proposition sur tous les textes-clés déjà parus ou en préparation.

Alors que vous allez vous adresser directement aux inspecteurs, le SNIA-IPR souhaite que vous annonciez des mesures permettant aux IA-IPR d'entendre une voix ministérielle qui réponde à leurs fortes attentes.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre déférent dévouement.

Roger Keime, au nom du bureau national du SNIA-IPR, le 25 Septembre 2015

RÉFORME DU COLLÈGE, VISIOCONFÉRENCE DU 30 SEPTEMBRE 2015**Question du SNIA-IPR UNSA :**

Madame la ministre, le SNIA-IPR UNSA, syndicat majoritaire des IA-IPR, soutient la réforme du collège. Notre organisation se situe résolument dans une démarche d'écoute, de proposition, sur tous les textes-clés déjà parus ou en préparation. Les IA-IPR s'impliquent et s'impliqueront totalement dans l'explicitation et la mise en œuvre des nouveaux programmes. Cette mission s'ajoute aux très nombreuses tâches qui leur sont confiées par les recteurs.

Quelle légitime reconnaissance de cet investissement leur est-il permis d'espérer ?

Roger KEIME, Secrétaire général du SNIA-IPR



LETTRE À NAJAT VALLAUD BELKACEM À LA SUITE DE LA VISIOCONFÉRENCE

Madame la Ministre,

Nous vous demandions le 3 mars dernier de rencontrer les IA-IPR cet automne comme l'avait fait votre prédécesseur, Vincent Peillon, le 17 mai 2013, ainsi que le rappelait Monsieur le doyen de l'Inspection générale lors de la visioconférence organisée ce 30 septembre en fin d'après-midi.

Vos propos conclusifs, mettant en avant la revalorisation à venir des IEN et des inspecteurs sur emplois fonctionnels, ont été mal perçus, alors même que nous vous avons -dans la lettre du 25 septembre- assuré de notre engagement : "l'implication des IA-IPR dans la réforme du collège pour faire évoluer les pratiques pédagogiques enseignantes vous est assurée".

Les réactions de nos délégués académiques sont unanimes, relayant l'exaspération des IA-IPR. Nous vous assurons de notre loyauté, de notre souhait de travailler avec force et conviction à la conduite du changement.

Vous ne répondez pas à nos attentes quant aux évolutions indiciaires pour les inspecteurs aux fonctions pédagogiques, ceux qui sont au plus près des professeurs et des établissements, alors même que des perspectives avaient été évoquées avec Monsieur le directeur de cabinet lors des rencontres du GT 10.

Madame la directrice de la DGESCO évoque les arbitrages favorables portant les crédits alloués à la formation continue de 40 à 70 millions ... comment croire qu'il ne soit pas possible d'agir sur l'indiciaire et/ou l'indemnitaire pour vos IA-IPR ! Un précédent ministre avait su trouver, fin 2008, les crédits permettant de mettre les actes à hauteur du discours.

Nous vous demandons une audience urgente pour que le malaise ressenti soit surmonté, que les annonces vainement attendues hier après-midi soient formulées. Notre souhait est que cette réforme du collège pour ne pas être votre réforme, mais notre réforme, soit celle menée auprès et avec les chefs d'établissement et les professeurs exerçant en collège, au service des élèves, pour le développement de leurs potentialité et compétences, même celles qu'ils ignorent avoir en eux.

Il nous faudra du temps et de l'énergie pour mettre à flot une réforme ambitieuse. Comment envisagez-vous de faire en sorte que les IA-IPR se lancent dans ce combat, qu'ils aient l'envie de prendre de ce temps à choisir parmi leurs tâches multiples et toutes si essentielles ?

Le SNIA-IPR réunit son Conseil syndical le mardi 6 octobre prochain, il sera pleinement consacré à la réforme du collège et à l'implication des IA-IPR dans sa mise en œuvre. Il serait opportun que nous puissions annoncer à nos délégués syndicaux une audience actée et l'assurance d'être écoutés.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

Roger Keime, au nom du bureau national du SNIA-IPR, le 1er octobre 2015.

CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 6 OCTOBRE 2015

Présents : les membres du BN et 15 DA ou leur représentant

Roger Keime ouvre la séance ; suite à la visioconférence de Najat Vallaud-Belkacem, l'ordre du jour est modifié pour permettre de répondre à ce sujet d'actualité qui a créé un vif mécontentement dans les académies.

Bilan d'activités

Roger Keime remercie à nouveau les DA pour leur action très efficace dans la mobilisation pour le vote, avec le résultat fort satisfaisant déjà mentionné.

Points positifs : quelques-unes de nos demandes ont été satisfaites, avec l'aide des recteurs : environ 40 créations de postes. Un taux préférentiel de passage à la H-CI a été maintenu. La restauration de la formation des IA-IPR a été effectuée et le texte sur leurs missions a été acté, il devrait paraître dans les prochaines semaines. Le SNIA-IPR a participé activement à l'élaboration des 2 textes, une partie de ses propositions ont été retenues.



Points négatifs : aucune revalorisation, l'ICA n'a pas évolué depuis janvier 2009. Les collègues en charge des dossiers pédagogiques sont en colère, profondément blessés par l'absence de reconnaissance, ressentie comme du mépris à l'égard des IA IPR.

Rapport financier du Trésorier

Résultat de l'exercice 2014-2015

Dominique Tolle, commissaire aux comptes sera convié au prochain BN afin de procéder à la vérification des comptes. Le conseil syndical prévu au printemps, permettra de valider les comptes par un vote de ses membres.

Nous sommes un syndicat « peu » cher car nous fonctionnons sans coût de structure. Nos ressources sont constituées des adhésions et de quelques revenus du partenariat. Celui avec la MGEN est en cours d'étude. L'augmentation du coût du Flash est due à sa publication intégrale en couleur. La liste des IA-IPR par académie va être mise à jour pour la distribution individuelle fin octobre du flash n° 81 dans les casiers de tous les IA-IPR.

On note un déficit sur l'exercice de 3000€ qui est peu important et qui peut être absorbé sans difficulté par une situation de trésorerie positive.

Point sur les adhésions

Le nombre d'adhésions pour l'année 2014-2015 est stable. Pour la présente année scolaire, les premières remontées du terrain par les DA sont intéressantes d'autant plus que le maillage des académies s'améliore avec l'arrivée de nouveaux DA. À noter également la très forte syndicalisation des lauréats du concours 2015. Il convient de « boucler » la phase de syndicalisation avant la fin de l'année. Il faut veiller à mettre à jour l'adresse @ et le téléphone portable des adhérents, vérifier puis modifier si nécessaire les fiches via le site. Toutes les adhésions remises au trésorier à l'occasion du CS (ou envoyées avant la fin de la semaine 43) seront enregistrées pendant les vacances d'automne.

Alain Marie remercie chaleureusement au nom du BN tous les DA et CA pour leur contribution essentielle à la syndicalisation des collègues, ainsi que Jean-Philippe Pujol, gestionnaire du site, pour son travail, remarquable et sa réactivité. L'ensemble des collègues présents salue le travail fait et s'associe à ces remerciements.

Intervention de Laurent Escure, secrétaire général UNSA Education

Laurent ESCURE fait part de sa satisfaction de pouvoir rencontrer les membres du Conseil Syndical. Il précise qu'il est au fait des démarches entreprises par le SNIA-IPR et qu'il échange régulièrement à ce sujet avec Roger KEIME, membre de l'exécutif fédéral national.

Laurent ESCURE indique qu'il s'est entretenu avec le directeur de cabinet et a attiré son attention sur le rôle important des IPR dans la réussite de la rentrée 2016 et notamment en ce qui concerne la réforme du collège. Il conseille au SNIA-IPR de demander un courrier écrit, à Najat Vallaud Belkacem, pour préciser ses propos, document qui pourrait être ensuite diffusé aux collègues. Laurent Escure indique qu'il a également souligné la nécessité de faire évoluer l'indemnité administrative (ICA) des IA-IPR avant la fin du quinquennat.

Un échange très franc est établi avec les membres du Conseil Syndical. Ces derniers lui font part de leur mécontentement et des problèmes relationnels avec les d'autres syndicats de la fédération. Ils lui indiquent la grande lassitude éprouvée par les collègues et le sentiment de n'être pas suffisamment soutenus par la fédération.

Laurent ESCURE réaffirme qu'il ne privilégie aucun syndicat par rapport à un autre et qu'il œuvre pour soutenir chaque syndicat pour faire aboutir ses revendications.



Les difficultés financières, rencontrées notamment pour les stagiaires affectés hors académie, sont soulevées, ainsi que le déficit global des revenus des IA-IPR par rapport aux professeurs agrégés qui effectuent des heures supplémentaires.

Il indique qu'il a bien compris la colère des collègues et qu'elle doit être exprimée aux différents responsables ministériels tout en réaffirmant le soutien du syndicat à la réforme du collège.

Tour de table des DA et plan d'actions

Il apparaît que les propos conclusifs de la ministre ont suscité le désappointement dans les différentes académies. Les collègues sont en colère, ils attendent des actions fortes du SNIA-IPR. Diverses propositions d'actions sont évoquées. L'idée d'une grève est rejetée, de même qu'une pétition jugée peu propice. Un consensus s'établit sur 3 mesures immédiates, les différents courriers sont rédigés en ateliers et validés par les membres du Conseil Syndical.

En fin de journée, le Secrétaire Général reçoit la confirmation d'une audience avec le Directeur de Cabinet dès le début de la semaine prochaine. Le SNIA-IPR sera représenté par Roger KEIME et Alain MARIE.

Une communication sera faite par le SG Adjoint en fin de soirée (messages aux DA et publication sur le site)

La séance est levée après 17 Heures.

ACTIONS RETENUES PAR LE CONSEIL SYNDICAL

Le conseil syndical du SNIA-IPR réuni le 06 octobre à PARIS a réaffirmé son soutien à la mise œuvre de la réforme, conformément à son positionnement de syndicat réformiste.

Pour répondre au grand émoi et au vif mécontentement suscités par les propos de la ministre le 30 septembre, il appelle à des actions fortes pour que le rôle des IA-IPR soit légitimement reconnu.

1. Un courrier a été adressé à la ministre dès le 1^{er} octobre pour obtenir une demande d'audience en urgence. Ce premier point a déjà abouti : une rencontre avec le Directeur de Cabinet a été actée en début de semaine prochaine
2. Un communiqué de presse a été rédigé pour manifester le mécontentement des IA-IPR quant au manque de reconnaissance de leur engagement sur les dossiers pédagogiques
3. Une demande d'audience coordonnée avec le SIA, dans la mesure du possible, sera faite à tous les Recteurs dès à présent
4. Une base de communication a été élaborée en vue des différentes instances auxquelles participera le SNIA-IPR dans les prochaines semaines : réunions du CSE (7 et 8 octobre) - audience DGESCO (3 novembre) - réunions de suivi de la refondation (évaluation inspecteurs) - réunions de l'agenda social - CAPN du 16 décembre
5. Une intervention des délégués académiques sera effectuée, selon les possibilités, lors des déplacements en province de Madame la Ministre ou de Madame la Directrice de la DGESCO
6. En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme du collège, le SNIA-IPR demande aux IA-IPR un strict positionnement d'expert pédagogique, pilote de la formation, conformément à la circulaire sur les missions à paraître.



DÉCLARATION CSE DU 7 ET 8 OCTOBRE 2015

Monsieur le directeur de cabinet, Madame la directrice générale de l'enseignement scolaire, Monsieur le directeur général adjoint de l'enseignement scolaire.

Suite aux élections professionnelles qui ont conforté notre position d'organisation syndicale majoritaire et représentative du corps des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, nous sommes à nouveau, après une césure de quatre années, amenés à apporter notre expertise pédagogique au Conseil Supérieur de l'Education, en plénière mais également au sein des commissions spécialisées collèges et lycées.

La réforme du collège est une réforme pédagogique d'envergure. Si le SNIA-IPR souscrit aux orientations globales qui lient intimement organisation et pédagogie, il reste néanmoins vigilant sur les modalités de la mise en œuvre. Une communication claire partagée par tous sera seule capable de faire s'engager les différents acteurs avec confiance et conviction dans la mise en œuvre des textes : les IA-IPR s'inscrivent pleinement dans ce rôle de coordination et d'impulsion.

Les IA-IPR sont les accompagnateurs pédagogiques incontournables de l'articulation entre les enseignements pratiques interdisciplinaires, et les contenus d'enseignement des cycles 3 et 4 dans les établissements, afin de les adapter efficacement aux besoins des élèves.

Notre syndicat, sur tous les fronts, a été en position d'écoute et force de proposition sur les textes-clés déjà parus ou en préparation. En académie, les IA-IPR ont été consultés sur l'ensemble des textes concernant les contenus de programme et l'évaluation. Ils ont également activement contribué au relais dans les bassins auprès de la communauté éducative. Sur le projet de décret relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège, certains aspects de la stratégie d'évaluation ont été précisés, comme l'affirmation du lien entre les programmes, l'évaluation des acquis de l'élève, menée en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Entre enquêtes internationales alarmantes et résultats aux examens nationaux toujours satisfaisants, seule une réelle mesure des effets de cette réforme permettra d'en apprécier la portée refondatrice.

Vous pouvez compter, Monsieur Le directeur de cabinet, Madame la directrice générale de l'enseignement scolaire, Monsieur le directeur général adjoint de l'enseignement scolaire, sur notre expertise pédagogique et notre engagement de tous les instants, même si nous regrettons que nos compétences et notre action ne soient toujours pas reconnues à leur juste valeur.

Pour le bureau national du SNIA-IPR UNSA – Laurence COUSIN-PICHEAU

ON PARLE DE NOUS

Au moment où nous nous interrogeons sur le degré de compréhension qu'a notre ministre des réalités de notre métier, trois études et rapports, soufflent le *chaud* et le *froid*.

1- « Terra Nova », fondation progressiste proche de la gauche socialiste, avance des propositions à court et moyen terme, susceptibles d'améliorer les dispositifs actuels de recrutement et de formation à l'œuvre dans l'Éducation Nationale. La page et demie consacrée aux corps d'inspection et ses formules réductrices, dénote des partis pris inadmissibles pour qui se réclame d'une réflexion intelligente. Les intertitres, 'un recrutement toujours consanguin', 'une fonction encore endogame', caractérisent la force de la charge.



Les IA-IPR, présentés comme 'super agrégés' de leur discipline, seraient en telle empathie avec le corps enseignant, qu'ils établiraient une connivence avec les résistances au changement alors même qu'ils seraient « pourtant censés l'accompagner pour le faire évoluer ». Pour autant, nous approuvons l'une des propositions consistant à créer un concours réellement professionnalisant comme celui des personnels de direction. Cela rejoint le travail que le SNIA IPR a engagé avec l'ex DE, il y a huit – neuf ans, par l'adoption des épreuves du concours des personnels de direction, d'un écrit anonyme réflexif sur le système éducatif et d'un oral de didactique disciplinaire ouvert sur le futur rôle de conseiller de recteur.

Non, les IA-IPR ne sont pas des freins dans l'évolution du système. Leur syndicat majoritaire se refuse à condamner le recrutement et la formation selon des principes idéologiques de refus de l'État et de valorisation unique d'un recrutement externe d'extrême ouverture des jurys à des « profils plus diversifiés » jugés non consanguins et exogames.

2- A l'occasion d'une commission d'enquête sur le fonctionnement du service public et d'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession, le rapport du Sénat de M. Jacques Gosperrin du 1^{er} juillet 2015, aborde les « corps d'inspection en butte à toutes les critiques »

Si le premier énoncé – « un système d'inspection archaïque et infantilisant » - est fort négatif, les propositions faites sont plus nuancées : il suggère d'interpeller la grille encadrant la notation, relativisant la prise en compte de la qualité pédagogique de l'enseignant, de réorienter les inspections vers l'évaluation collective des établissements, de faire évoluer le rôle des inspecteurs vers l'animation et la formation. L'évolution inévitable serait perçue par les enseignants, surtout dans le primaire, comme « liée à la seule évolution des carrières et non à l'évolution des pratiques ».

Le rôle des IA IPR en matière de gestion de ressources humaines est relevé : évolution, formation, fonction de conseil et d'appui notamment des stagiaires et jeunes titulaires, suivi des enseignants en difficultés, participation au recrutement des enseignants contractuels.

Il est souligné : « ... s'agissant de la réforme du collège, les corps d'inspection vont avoir un rôle majeur, comme cela a été le cas pour la mise en place du socle commun ... »

La multiplicité des tâches confiées par les recteurs réduira le temps consacré aux inspections « le peu de fréquence, - plus de 10 ans dans certaines académies - ne leur permet pas d'accomplir les fonctions d'accompagnement correctement ».

Ainsi, nous trouvons des analyses sérieuses mais des propositions très insuffisantes qui privilégient une idéologie favorable à une plus grande autonomie et à un recentrage sur l'établissement.

3- Madame Marie-Aleth GRARD, dans son rapport du Conseil Social Économique et Environnemental du 12 mai 2015, « une école de la réussite pour tous », salue l'action des inspecteurs (IEN et IA-IPR) comme animateurs des équipes pédagogiques. Ce sont eux qui encouragent et soutiennent les initiatives des professeurs, qui favorisent les liens entre les écoles et les collèges, entre les collèges et les lycées, créent un partage et une réflexion sur les pratiques pédagogiques disciplinaires et interdisciplinaires.

« Ils font découvrir des pratiques nouvelles (...) et les font essaimer »

Qu'il est agréable d'avoir une lecture des plus positives de notre action professionnelle dont l'utilité est ainsi reconnue.



LE POINT DE VUE DE SIRIUS

De ma position avantageuse, prenons un peu de distance et de hauteur : la rentrée est déjà derrière nous, les grandes manœuvres sont lancées et les IA-IPR sont fermement invités à assurer le quart sur le pont.

Après avoir essuyé les plâtres de la mise en œuvre des rythmes scolaires, des ESPE, de la réforme du lycée, voici venu le temps orageux de la réforme du collège, tant attendue. Mais la route sera cahoteuse et les chausse-trappes innombrables. Il nous faudra beaucoup de temps et d'énergie pour mettre à flot une réforme ambitieuse qui devrait pourtant réunir un large consensus.

En effet, sur le constat, c'est l'unanimité : l'Éducation Nationale n'est pas un modèle d'efficience, loin s'en faut (les résultats internationaux sont hélas éloquentes, tout comme le chiffre désolant des sorties sans qualification du système éducatif). Mais dès qu'il s'agit d'engager cette réforme tant réclamée, les dissonances et la cacophonie l'emportent. Trop nombreux sont ceux qui posent le pied sur le frein.

Pourtant, s'il est une leçon que l'expérience nous permet de retenir, c'est qu'aucune réforme, si bien intentionnée soit-elle, ne peut réussir qu'avec l'aval, sinon d'une unanimité illusoire, du moins des acteurs les plus réformateurs. Et il n'en manque pas, tant du côté des enseignants, des chefs d'établissement que des personnels d'encadrement. C'est précisément notre atout, au SNIA-IPR, de pouvoir dialoguer sans a priori idéologique avec d'autres syndicats réformistes, comme le SNPDEN, à l'interne de l'UNSA ou la CFDT.

Profitions donc de cette année de préparation pour faire avancer cette réforme cruciale, sans nous laisser enfermer dans des querelles stériles et des polémiques de mauvaise foi (par exemple la prétendue « fin de la chronologie » en histoire ou la disparition des Lumières en français en 4ème. Caricatural et consternant !). Les expérimentations heureuses ne manquent pourtant pas mais L'EN ne sait guère les valoriser !

N'oublions pas cependant les précédents fâcheux qui font douter de la volonté de réformer : je pense à l'instauration des « itinéraires de découverte ». Les IA-IPR ont été invités à faire le SAV de cette réforme qui allait dans le bon sens d'une interdisciplinarité mesurée, mais la volonté politique s'est émoussée au fil des années devant la pesanteur molle des habitudes. Pensons également, c'est plus récent, à l'étrangeté que représente aux yeux d'un observateur curieux la lenteur de la mise en place au collège du socle commun, décidé en ...2006 ! Nous en sommes encore à le redéfinir en 2015 ! Certes l'Éducation Nationale est un énorme paquebot qui ne se manœuvre pas comme un Zodiac, mais tout de même ! On voudrait aller vers l'éclatement d'un système centralisé qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Mais peut-être certains en rêvent ils...

Un autre obstacle catégoriel se dresse face à toute réforme, celui de nos « grands muftis » de la rue de Grenelle (IG) arc-boutés sur leurs champs disciplinaires, hors desquels point de salut ! Bien sûr il ne faut en rien renoncer à nos connaissances fondamentales, mais en quoi un travail interdisciplinaire, comme celui que nous avons encouragé avec « l'histoire des arts », appauvrirait-il les disciplines ? Bien au contraire, il les enrichit mutuellement et le pré carré de la discipline ne doit pas devenir une forteresse enfermée en ses murs, ou un labyrinthe abscons où se perdent les collégiens.

Il est donc temps de se lancer dans ce combat de la réforme, avant que de mauvais vents contraires ne se lèvent face à un système à bout de souffle.

Sirius 2015



HORS CLASSE IA-IPR 2016

La note de service concernant la hors classe 2016 des IA-IPR est parue au BO n° 38 du 15 octobre 2015.

L'annexe 1 concernant l'évaluation des IA-IPR est téléchargeable sur le site à la rubrique "Promotion". Les IA-IPR doivent être évalués par le Recteur à partir du rapport d'activité exigé dans cette fiche et du CV téléchargeable sur le site du Ministère et sur le site du SNIA-IPR à la rubrique "Promotion", vous trouverez également la notice pour activer les macros de ce fichier.

Pour les collègues promouvables dont l'évaluation date de plus de 3 ans, un nouvel entretien avec le Recteur doit être programmé.

Lors de la CAPN qui va se tenir le jeudi 17 décembre, le SNIA-IPR sera vigilant sur le respect des engagements du cabinet permettant à la DGRH de présenter à la CAPN un tableau d'accès pour la HCL 2016 constitué selon les critères retenus, à notre demande, pour les tableaux de 2014 et 2015 qui avaient permis une centaine de promotions pour chaque campagne.

Les commissaires paritaires du SNIA-IPR portent la plus grande attention aux demandes des collègues. Ils conduisent en amont de la CAPN une étude individualisée de chaque dossier. Ils sont réactifs dans la communication des résultats transmis aux collègues promouvables dès la fin de la commission.

Saisissez votre fiche hors classe en ligne : <http://snia-ipr.fr/> - Rubrique « formulaires »

RETRAITES : GEL DES PENSIONS

La réforme des retraites adoptée en janvier 2014 organisait déjà le report de la revalorisation annuelle des pensions du 1er avril au 1er octobre. La politique d'austérité de baisse des dépenses publiques se poursuit. La loi rectificative de 2014 a décidé du gel en 2014, mesure prolongée le 15 avril 2015 jusqu'en octobre 2016 au nom du programme de stabilité 2015/2018. Le montant brut restera inchangé pendant au moins 30 mois !

Cette baisse du pouvoir d'achat des pensions de retraite amplifie les effets de mesures récentes, comme l'acquittement par les retraités imposables de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), de 0,3% depuis 2013, la suppression de la demi-part fiscale aux veuves et veufs ayant élevé des enfants ...

Date de revalorisation	Avril 2009	Avril 2010	Avril 2011	Avril 2012	Avril 2013	Oct 2014	Oct 2015
Pourcentage de revalorisation	1,0	0,9	2,1	2,1	1,3	Zéro	Zéro

Nous aborderons, dans le prochain FLASH, la question de la retraite additionnelle qui est un régime obligatoire créé en 2003 pour palier le refus de prendre en compte notre juste revendication d'intégration des indemnités dans le traitement. Au lieu de cela, les prestations que chacun recevra du RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique) sont soumises aux aléas boursiers.



Rejoignez le SNIA-IPR

BULLETIN D'ADHÉSION - 2015-2016

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le bureau du 07/03/2012,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (**coût 30.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (**coût 25.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (**coût 15.00 € avec réduction fiscale**)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (**coût 15.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (**coût 15.00€ avec réduction fiscale**), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....
 mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»

